



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 56376

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la détresse ressentie par les sages-femmes dans l'exercice de leur métier. Cette profession, comme d'ailleurs beaucoup d'autres professions de santé, constatent avec amertume que leurs conditions de travail se dégradent sensiblement et s'inquiètent des répercussions négatives en termes de qualité des soins autour de la naissance pour les usagers. Dans ce contexte, elles dénoncent le gel d'un an de la parution de l'arrêté modifiant la nomenclature des sages-femmes pourtant approuvé par la commission de la nomenclature. Les sages-femmes souhaiteraient donc que leur ministère de tutelle leur donne les moyens et l'attention qu'elles méritent pour mener à bien leurs missions d'accompagnement auprès des femmes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement en l'espèce ainsi que ses intentions pour remédier à cette inquiétante situation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56376

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 153